



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL du 01 avril 2026

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	15	L'an deux mil vingt-cinq, le 01 avril 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M Lelièvre Jean-Pierre.
Conseillers présents	14	
Quorum	8	
Affiché le :	12/05/2026	

Etaients présents : BEAUDET Julie, BEAUDOIN Elisa, BEAUDOIN Fabienne, BOUDONNET Fabrice, CAILLEAU Ludovic, FROMENTIN Jérôme, GIRARDEAU Elodie, LELIEVRE Jean-Pierre, MOREL Emilie, POULEYN Gilbert, POURIEL Mickael, PROVOST Audrey, SZCZESNY Ludovic, THOMAS Alain.

Absents excusés : GARNIER Edwina

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Ordre du jour :

- Délégations du conseil au maire
- Indemnité aux élus ;
- Désignation des délégués :
 - o Territoire Energie Mayenne (TE53) : 1 titulaire + 1 suppléant
 - o Syndicat Intercommunal d'eau Potable de Commer (SIAEP) : 3 Titulaires
 - o Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents (SyBAMA) : 1 délégué
 - o Centre National d'Aide Sociale (CNAS) : 1 délégué
- Approbation Compte financier Unique (CFU) 2025 : Budget principal et annexes
- Approbation Budgets prévisionnels 2026
- Vote des taux d'imposition 2026
- Devis : sauvegarde externalisée + adresse mail sécurisée mairie
- Devis : panneaux de voirie
- Délibération : mise en concurrence renouvellement contrat d'assurance statutaire du personnel communal
- Participation frais de fonctionnement (terrain et vestiaire) foot la Bazoge-Montpinçon
- Questions diverses

I. Délégation du conseil au maire

Le Conseil municipal à l'unanimité et conformément au Code général des collectivités territoriales, décide de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, un ensemble de compétences afin d'assurer la bonne administration de la commune.

Ces délégations concernent principalement :

- la gestion des biens communaux et des finances (budget, emprunts, comptabilité) ;



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

- la passation et l'exécution des marchés publics et contrats (baux, assurances, travaux) dans certaines limites financières ;
- la gestion du patrimoine communal (acquisitions, ventes, affectations) ;
- l'administration générale (régies, concessions de cimetière, dons et legs) ;
- les actions juridiques et contentieuses de la commune ;
- l'urbanisme (préemption, autorisations, droit de priorité) ;
- la gestion des risques et incidents (accidents, sinistres) ;
- certaines décisions spécifiques comme la création de classes ou la destruction d'animaux nuisibles.

Ces compétences déléguées sont exercées dans des limites suivantes fixées par le Conseil municipal, en matière de montants financiers :

- 15 000 € pour des opérations financières prévues au budget primitif
- 90 000 € pour contracter un emprunt auprès d'organismes financiers.

Au-delà de ces seuils, toute décision devra être prise en Conseil Municipal réuni en assemblée délibérante.

II. Indemnités aux élus

Monsieur LELIÈVRE Jean-Pierre, maire, propose de désigner Monsieur BOUDONNET Fabrice en qualité de conseiller délégué à la vie communale et associative, et de lui attribuer une indemnité équivalente à l'augmentation de 4 points votée par le Parlement à la fin de l'année 2025 pour l'indemnité du maire.

Le conseil municipal valide à la majorité (1 abstention de M. BOUDONNET) la délégation de fonction attribuée à Fabrice BOUDONNET ainsi que le taux d'indemnité proposé par M. le maire. Il décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

Fonction	Nom	Taux	Indice brut	Montant indemnité*
Maire	LELIEVRE Jean-Pierre	40,3 %	1027	1 656,54 €
1 ^{er} Adjoint	BEAUDET Julie	11,7 %	1027	483,81 €
2 ^{ème} Adjoint	POULEYN Gilbert	11,7 %	1027	483,81 €
3 ^{ème} Adjoint	PROVOST Audrey	11,7 %	1027	483,81 €



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseiller délégué	BOUDONNET Fabrice	4.0%	1027	164,42 €
--------------------	-------------------	------	------	----------

III. Désignation des délégués et correspondants

- Territoire Energie Mayenne (TE 53) : 1 titulaire + 1 suppléant
- Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Commer (SIAEP) : 3 titulaires
- Syndicat du Bassin de L'Aron, Mayenne et Affluents (SyBAMA) : 1 délégué
- Centre National d'Aide Sociale (CNAS) : 1 délégué élu, 1 délégué agent

Après présentation des organismes, sont nommées les personnes suivantes pour la mandature :

Syndicat/organismes		Nom		Nom
TEM53	1 titulaire	PROVOST Audrey	1 suppléant	LELIEVRE Jean-Pierre
SIAEP	3 délégués	BOUDONNET Fabrice FROMENTIN Jérôme PROVOST Audrey		
SyBAMA	1 délégué	THOMAS Alain		
CNAS	1 délégué élu	BEAUDOIN Fabienne	1 délégué agent	DOUHET Béatrice
Correspondant Défense	1 représentant	POULEYN Gilbert		
Sécurité routière	1 représentant	SZCZESNY Ludovic		

IV. Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2025 : budget principal et annexes

Après présentation des comptes financiers unique pour l'année 2025 et que Monsieur LELIEVRE ait quitté la salle, Madame BEAUDET Julie propose au conseil d'approuver les résultats de 2025.

<i>Résultats de clôture 2025 :</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
• BUDGET PRINCIPAL :	+ 271 648,46 €	- 71 450,46 €
• BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :	+ 47 270,67 €	+ 48 608,13 €
• BUDGET LOTISSEMENT :	0 €	0 €

Le conseil municipal à l'unanimité, valide les CFU des 3 budgets de la collectivité.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

V. Approbation Budgets prévisionnels 2026

Monsieur LELIEVRE présente les budgets 2026 et les soumet au vote du conseil municipal.

Budget 2026 :	Fonctionnement	Investissement
• BUDGET PRINCIPAL :	595 948,84 €	322 599,75 €
• BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :	60 160,30 €	485 827,50 €
• BUDGET LOTISSEMENT :	57 481,82 €	57 476,82 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets 2026 tels que présentés par M. le maire

VI. Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de majorer les taux d'imposition de 1.00 % pour l'exercice 2026

	<i>Bases 2025</i>	Bases 2026	<i>Taux 2025</i>	Taux 2026	Produit 2026
Taxe foncière (bâti)	312 619 €	315 600 €	50,65%	51,16%	161 450 €
Taxe foncière (non bâti)	61 392 €	61 900 €	55,62%	56,18%	34 773 €
Taxe d'habitation	31 349 €	29 800 €	17,60%	17,78%	5 297 €

Total 2026 :	201 520 €
---------------------	------------------

Cet ajustement modéré est en phase avec les engagements électoraux de la liste de maintenir une fiscalité raisonnée.

VII. Devis : sauvegarde externalisée + adresse mail sécurisée mairie

Le conseil municipal décide de reporter sa décision au prochain conseil

VIII. Devis : panneaux de voirie

Le Conseil valide à l'unanimité le devis MAVASA du 6 mars pour un ensemble de panneaux de voirie pour la somme de 332.20 € HT et décide également de compléter notre demande par



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

deux panneaux supplémentaires de sécurité « virage dangereux » à installer à l'entrée du bourg

IX. Délibération : donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Mayenne pour la mise en concurrence du renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel communal

Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel communal, Monsieur le maire propose de confier la mise en concurrence au président du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'habilitation au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Belgeard une ou plusieurs formules. Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2027**
- ✓ Régime du contrat : Capitalisation



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

X. Participation aux frais de fonctionnement (terrain et vestiaire) à la commune de la Bazoge-Montpinçon pour le club de foot US la Bazoge-Montpinçon/Belgeard

Le maire présente au conseil municipal le bilan financier relatif aux frais de fonctionnement du terrain de football et vestiaires de la commune de la Bazoge-Montpinçon, pour le club de football géré en partenariat avec la commune. Il propose de fixer une contribution correspondant aux dépenses prises en charge par la Bazoge-Montpinçon, calculée au prorata du nombre de licenciés résidant à Belgeard. Le coût par licencié s'élève à 85,48 €. Sur un total de 88 licenciés, 19 sont domiciliés à Belgeard.

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention BOUDONNET Fabrice), le conseil municipal valide pour l'année 2025, une participation de 1 624 € au titre des frais de fonctionnement du club de football à la commune de la Bazoge-Montpinçon.

XI. Questions diverses

- Changement des dalles LED à la mairie et école

Accord pour l'achat de 5 dalles LED 60X60 30W 4000K d'un montant total de 159.74€ HT à l'entreprise YESSS à Mayenne.

Plus aucun point étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00

Le secrétaire,
Gilbert POULEYN

Le Maire
Jean-Pierre LELIEVRE

